

Public

Chefs d'entreprise ou leurs représentants ayant contracté un contrat de prévention avec la Carsat Pays de la Loire.
12 participants maximum

Pré-requis

Les participants doivent être engagés dans la démarche prévention des risques professionnels de leur établissement.
Fournir le document unique de l'établissement concerné.

Objectifs

- Acquérir une démarche et des méthodologies pour :
 - Identifier les ressources internes et externes
 - Apprécier la place de l'évaluation des risques professionnels dans la démarche globale de prévention
 - Apprécier les risques et proposer des mesures de prévention
 - Garantir la démarche

Contenu

- Les indicateurs et les enjeux
- Les acteurs de la prévention
- Les ressources documentaires
- Les outils de repérage
- Les risques : définitions, évaluation
- Proposer des mesures de prévention adaptées (principes généraux, critères de choix)
- Élaboration et suivi d'un plan d'action

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances
Exposés théoriques
Retours d'expérience, Echanges et débats

Validation

Cette formation n'est pas soumise à validation, mais un questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de journée permettra aux participants de se situer quant aux objectifs visés.

Durée

7 heures soit une journée de face à face

Formateur

Pascal SOULLARD, formateur en prévention des risques prof.

Dates

Jeudi 30 juin 2022
9h-12h30/13h30-17h

Renseignements

Andona Rokotozanamy assistante
a.rakotozanamy@cnam-paysdelaloire.fr

Lieu de la formation

CNAM - IHIE
165 rue de la Barre-CS 10844
49008 ANGERS Cedex 1

Coût

335 € exonéré de TVA

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom : **Nom :**
Fonction :
Entr/Organisme :
Adresse :
Code Postal : **Ville :**
Tel : **E-mail :**
SIRET :

Souhaite s'inscrire à formation : ELARGIR SES CONNAISSANCES EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR STRUCTURER UNE DEMARCHE DE PREVENTION AU SEIN DE SON ENTREPRISE

Date et lieu : **30 juin 2022** (7 heures) au Cnam d'Angers, 165, rue de la Barre 49008 Angers Cedex 1

Montant : **335 € exonéré de TVA**

En option : **20 € pour le déjeuner** (plateau repas) dans les locaux du Cnam d'Angers

Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

Règlement

335 € pour la formation sans le repas

355 € pour la formation avec le repas

Les frais de participation à la formation sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'AG Cnam Pays de la Loire

ci-joint un chèque d'un montant de _____ euros (montant forfaitaire exonéré de TVA)

ou

Le paiement de la facture sera pris en charge par : OPCO Entreprise

Dans tous les cas la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email.

Email destinataire de la convention :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. : **Fax :**

Fait à le

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire